

La formation à l'éthique professionnelle : une formation holistique de la personne du professionnel

France Jutras

Numéro 6, hiver 2019

Tensions de l'éthique et du vivre-ensemble

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1059244ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1059244ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éthique en éducation et en formation - Les Dossiers du GREE

ISSN

2561-1488 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jutras, F. (2019). La formation à l'éthique professionnelle : une formation holistique de la personne du professionnel. *Éthique en éducation et en formation*, (6), 80–88. <https://doi.org/10.7202/1059244ar>

Résumé de l'article

Cet article traite de la formation en éthique professionnelle, une formation qui s'est considérablement développée au Québec depuis une trentaine d'années. Après avoir exposé la raison d'être de cette formation et ses visées, nous verrons que cette formation tend aujourd'hui à intégrer des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être et des savoir-devenir. Tel que nous le présenterons, en visant ainsi le développement holistique de la personne du professionnel, deux aspects interreliés de la formation en éthique professionnelle deviennent dès lors incontournables, soit : la formation du jugement professionnel et l'affinement de la sensibilité morale de la personne du professionnel.

La formation à l'éthique professionnelle : une formation holistique de la personne du professionnel

France Jutras

Université de Sherbrooke

Résumé : Cet article traite de la formation en éthique professionnelle, une formation qui s'est considérablement développée au Québec depuis une trentaine d'années. Après avoir exposé la raison d'être de cette formation et ses visées, nous verrons que cette formation tend aujourd'hui à intégrer des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être et des savoir-devenir. Tel que nous le présenterons, en visant ainsi le développement holistique de la personne du professionnel, deux aspects interreliés de la formation en éthique professionnelle deviennent dès lors incontournables, soit : la formation du jugement professionnel et l'affinement de la sensibilité morale de la personne du professionnel.

Mots-clés : formation, éthique professionnelle, professionnalisme, jugement, sensibilité morale

Abstract : This article deals with training in professional ethics, a training that has greatly developed in Quebec during the last 30 years. After having exposed the 'raison d'être' of such training and its aims, we argue that nowadays this training usually integrates knowledge, know-how, know-how-to-be, and know-how-to-become. As we present it, the aims of the training in professional ethics are to provide a holistic development of the person. Therefore, two aspects are indispensable: the training of professional judgment and the development of the moral sensitivity of the professional as a person.

Keywords : training, professional ethics, professionalism, professional judgement, moral sensitivity

Introduction

En tant que professeur en sciences de l'éducation, Guy Bourgeault n'est pas seulement interpellé par les aspects conceptuels et philosophiques du domaine de l'éthique. Ses étudiants et les cours qu'il leur donne exigent de discuter d'enjeux éthiques soulevés par des pratiques concrètes sur le terrain et de recourir à des clarifications conceptuelles, à des théorisations philosophiques et psychologiques, à des approches juridiques et organisationnelles. Par exemple, dans son article intitulé *La figure ambiguë de l'enseignant séducteur*, Bourgeault (2018, p. 11) rapporte que l'élément « déclencheur [de sa] réflexion nouvelle sur le sujet » est un questionnement fondamental suscité par des faits d'actualité. D'une part, il relève certaines discussions qu'on peut retrouver sur des blogues consacrés à l'enseignement au sujet de la possible séduction exercée par les enseignants pour donner le goût et le désir d'apprendre, si on peut s'exprimer ainsi, ou pour susciter l'intérêt envers le savoir. D'autre part, il réfère à des situations qui ont été grandement médiatisées au Québec à propos de rapports affectifs, amoureux ou sexuels entre étudiants et professeurs dans des établissements d'enseignement supérieur et dont l'un des aboutissements a été l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les deux exemples auxquels Bourgeault fait appel pour contextualiser son propos sur la séduction en éducation illustrent très bien l'intérêt de recourir à l'analyse de situations concrètes pour nourrir la réflexion éthique. Les situations qu'il interpelle au plan éthique peuvent en effet servir à révéler des dimensions à considérer pour apprendre à analyser plus en profondeur des aspects qui ne sautent pas directement aux yeux, mais qui sont néanmoins importants. Cela permet de comprendre tout l'approfondissement qu'on peut attendre de la formation à l'éthique professionnelle dans les professions caractérisées par des interventions auprès d'autrui. La personne du professionnel devrait idéalement être amenée à se sentir comme partie prenante et actrice engagée dans les diverses situations qui se présentent au cours de sa vie au travail et des relations professionnelles qui y sont nouées. Une telle conscience de sa responsabilité oriente sa façon de réguler et d'assumer son agir professionnel. Selon cette perspective, la formation éthique ne vise pas à fournir les recettes les plus efficaces ou les bonnes réponses pour résoudre des problèmes de la pratique, mais à apprendre à analyser des situations et à dégager des repères et des balises qui encadrent les pratiques et à en discuter pour saisir leur sens, leur intérêt et leurs limites (Desaulniers et Jutras, 2016). Autrement dit, il n'est pas suffisant que le professionnel possède les connaissances et les savoir-faire propres à son domaine d'intervention : il doit aussi développer ses capacités d'analyse pour prendre des décisions qui orientent sa manière de se conduire et sa manière d'être dans ses interactions avec les personnes rencontrées dans le cadre de sa pratique.

Guy Bourgeault fait partie des pionniers de la formation à l'éthique professionnelle, qui s'est développée au Québec au cours des 30 dernières années. Ces pionniers ont ouvert un chantier où tout était à construire. Dans cet article, après avoir exposé la raison d'être de la formation à l'éthique professionnelle et ses visées, on verra que cette formation est actuellement considérée comme une formation assez holistique de la personne du professionnel, au cours de laquelle elle est amenée à intégrer des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être et des savoir-devenir. Enfin, les deux grandes pistes pour la formation seront exposées¹.

1. La raison d'être de la formation à l'éthique professionnelle

Selon le système d'organisation des professions au Québec, mis en place lors de l'entrée en vigueur de la loi-cadre sur les professions en 1973, chaque profession reconnue comme telle doit être encadrée au moyen d'un ordre professionnel. On compte actuellement 54 professions réparties en 46 ordres professionnels (Office des professions du Québec, 2019). Que ce soit pour répondre à des besoins de santé physique ou mentale, pour régler des problèmes d'ordre financier, organisationnel, structurel ou légal, lorsqu'il recourt à un professionnel, le client doit pouvoir avoir confiance en la qualité du travail du professionnel aussi bien qu'il doit pouvoir faire confiance au professionnel lui-même. Plus largement encore, le public doit pouvoir avoir confiance en les diverses professions et en leur mission sociale. C'est justement la raison pour laquelle il existe une loi spécifique à chacune des professions. Dans cette loi, le champ de pratique, les actes professionnels et les normes de pratique de la profession sont énoncés et clarifiés, de même que son mode d'organisation en ordre professionnel. Parmi les responsabilités qui incombent aux ordres professionnels, on relève celles de donner des orientations à la formation initiale et continue, d'encadrer et de contrôler le droit de pratique, la qualité de la pratique elle-même et l'intégrité professionnelle des membres, ainsi que d'élaborer un code d'éthique ou de déontologie qui fournit les grandes balises de la pratique de la profession et un document sur les normes de pratique qui explicite la qualité attendue et les manières reconnues de faire les interventions.

Dans le cas des professions encadrées par un ordre professionnel, la formation à l'éthique professionnelle permet de situer l'acte professionnel dans le champ de la pratique spécifique de la profession. C'est ainsi qu'on peut aborder des questions au sujet de situations limites ou délicates, de comportements jugés acceptables ou inacceptables dans les relations avec les clients, les collègues, les membres des autres professions, les fournisseurs, le public. On peut également traiter du maintien de la compétence professionnelle, des inspections professionnelles, de la gestion des plaintes et des sanctions en cas de faute professionnelle. Ces objets de formation visent à soutenir le

¹ Cet article est une version actualisée et augmentée d'un texte déjà publié à titre d'acte de colloque dans les *Dossiers du GREE*.

développement du professionnalisme, c'est-à-dire de la capacité du professionnel à analyser et à autoréguler son agir pour faire son travail de manière appropriée et assumer pleinement ses responsabilités. L'appartenance au groupe professionnel et l'adhésion au code d'éthique qui lui est associé participent ainsi à la construction d'un certain *ethos*, d'une manière d'être et de se comporter comme professionnel.

Cela ne veut pas dire cependant qu'il est simple ou facile de développer le professionnalisme — même si la réussite aux examens professionnels donne accès au permis de pratique. Il reste que, pour les professionnels membres ou futurs membres des ordres professionnels, la formation à l'éthique professionnelle a au moins le mérite d'être obligatoire, claire et explicite. Elle fait l'objet de cours spécifiques et elle est intégrée à la réflexion sur l'expérience des stages pratiques. Or, il existe d'autres professions qui n'ont pas le statut de profession au sens de la loi québécoise parce qu'elles ne rencontrent pas tous les critères de l'article 25 de la loi sur les professions qui porte le titre de Code des professions. Ces critères portent sur les connaissances requises pour l'exercice de la profession ; le degré d'autonomie du professionnel dans ses activités et sur la difficulté pour des personnes qui ne possèdent pas une formation et une qualification de même nature de porter un jugement sur ces activités ; le caractère personnel des rapports lorsque des soins sont dispensés ou que des biens sont administrés ; la gravité du préjudice qui peut être subi ; le caractère confidentiel des renseignements reçus lors de l'exercice professionnel. Pour qu'une nouvelle profession soit reconnue au sens de la loi, la démonstration que ces cinq critères sont constamment à l'œuvre dans la pratique de la profession doit être faite.

On retrouve aussi des professionnels au Québec, comme les enseignants, qui ne deviennent pas membres d'un ordre². Mais comme leur travail d'intervention comporte une relation à autrui, ils reçoivent eux aussi une formation à l'éthique professionnelle. Lors de leur formation initiale, les enseignants doivent non seulement développer leur compétence d'intervention pédagogique pour faire apprendre et évaluer les apprentissages de leurs élèves, mais aussi développer leur sens de la responsabilité professionnelle et leur capacité à analyser leurs actions pour autoréguler leur agir professionnel et répondre des gestes qu'ils posent.

2. Les visées de la formation à l'éthique professionnelle

Afin de mettre en évidence les visées de la formation à l'éthique professionnelle dans le cadre de formations universitaires des professionnels encadrés ou non par un ordre professionnel, nous avons soumis à l'analyse deux cas contrastés : le référentiel des compétences de la formation médicale (Collège royal des médecins et chirurgiens du

² Il est à noter qu'il existe un ordre professionnel des enseignants dans les autres provinces et territoires du Canada.

Canada, 2015) et celui de la formation à l'enseignement (ministère de l'Éducation du Québec, 2001). L'une de ces professions jouit d'une grande reconnaissance sociale alors que l'autre est souvent dénigrée ; le financement de la formation de l'une est très élevé alors que celui de l'autre est minime — bien que les étudiants déboursent les mêmes droits de scolarité. L'analyse permet de dégager quelque chose qui transcende les spécificités de chacune de ces professions : le professionnalisme se manifeste par l'engagement du professionnel dans son travail, dans la qualité de ses interventions spécifiques et dans des relations interpersonnelles appropriées dans son contexte professionnel.

Considéré comme la valeur fondamentale de l'éthique professionnelle, le professionnalisme englobe les valeurs et les conduites posées comme idéales dans la relation professionnelle compte tenu du rôle professionnel spécifique à exercer (Legault, 1999). Poser un idéal, c'est poser le souhaitable, c'est-à-dire l'horizon vers lequel tendre. Certes, les référentiels de formation rendent explicites les critères pour mesurer les seuils à atteindre pour autoriser les professionnels à travailler. Mais c'est dans l'exercice de la profession au jour le jour que le professionnalisme s'incarne de manière manifeste et observable.

Dans les deux référentiels examinés, le professionnalisme est non seulement basé sur l'expertise, mais il est aussi étroitement associé à la notion d'engagement. On relève d'abord l'engagement envers les patients ou les élèves, ce qui se traduit par la qualité des interventions effectuées et par la capacité à établir et à maintenir une relation de confiance. Ensuite, l'engagement envers la profession repose sur le recours aux connaissances spécialisées pour l'intervention, sur la formation continue pour maintenir à jour les savoirs et les savoir-faire requis pour une pratique de qualité et sur la disposition à collaborer avec les pairs. Puis, l'engagement vis-à-vis de la société signifie qu'il est attendu du professionnel qu'il accomplisse son travail selon la mission sociale de sa profession, c'est-à-dire ce pour quoi il a été formé et la raison d'être de sa profession dans l'organisation sociale du travail. Enfin, l'engagement par rapport à soi-même indique que le professionnel se doit d'être en mesure d'autoévaluer son agir, d'apporter des ajustements lorsque nécessaire, d'assumer ses responsabilités professionnelles et de s'inscrire dans une posture de développement professionnel continu.

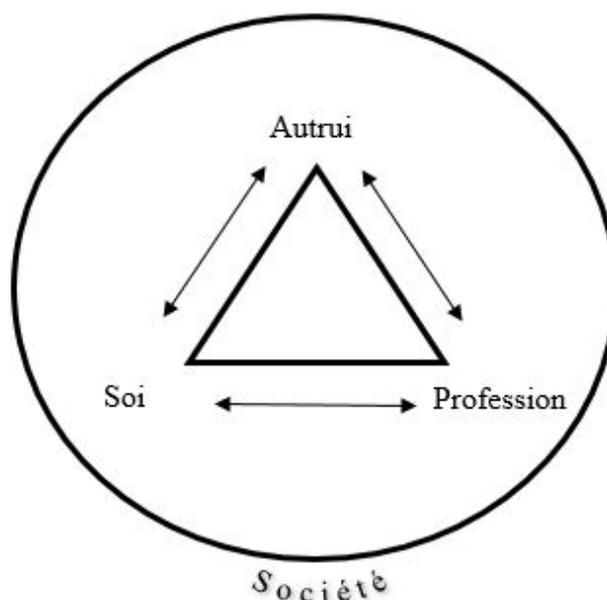
L'engagement constitue une forme de mobilisation de la personne du professionnel qui est motivée par un amalgame de valeurs personnelles, professionnelles et sociales qui perdure dans le temps. Il se développe de façon consciente et inconsciente au fil des expériences, des prises de conscience, des changements, des adaptations qui ne manquent jamais de survenir au cours de la vie personnelle et professionnelle. Dans la forme la plus accomplie de l'engagement, selon Ladrière, Lecarme et Moatti, « la personne s'éprouve responsable de ce qui lui arrive » (2015, p. 1). Elle assume les actes qu'elle pose, les

démarches qu'elle fait et se projette dans l'avenir par rapport à ses actions. Sans doute existe-t-il des formes d'engagement plus hétéronomes, comme l'engagement subi, contraint ou forcé, l'engagement motivé par le salaire ou la reconnaissance sociale, ou encore l'engagement par défaut. Ce qu'on peut retenir cependant, c'est que la formation initiale et continue doit pouvoir offrir à la personne des situations et des occasions de développer son sens de l'engagement professionnel, qu'il soit intrinsèque ou extrinsèque.

3. Une formation holistique de la personne du professionnel

Si tant est que la formation au professionnalisme constitue une formation à l'engagement professionnel, elle concerne la personne du professionnel dans toutes ses dimensions. Le référentiel des compétences médicales l'illustre : l'expertise médicale, qui constitue le cœur de la formation, est constamment mobilisée dans les diverses formes de relations requises par la pratique. Considérée ainsi, l'expertise ne peut se limiter à des savoirs et savoir-faire, aussi essentiels soient-ils, pour assurer la qualité de l'intervention professionnelle : elle est incarnée dans des gestes, des attitudes et des manières d'être en relation. En ce sens, la formation à l'éthique professionnelle ne peut pas cibler que la dimension cognitive : elle doit aussi amener la personne à développer des savoir-être et des savoir-devenir. Le professionnalisme s'apprend et se développe par la formation à l'éthique professionnelle. Si le professionnalisme peut prendre de multiples visages, c'est le manque de professionnalisme qui est déploré lorsqu'une plainte est déposée. Selon les référentiels de formation examinés dans la section précédente, le professionnalisme comprend quatre dimensions : soi, autrui, la profession, la société. La figure 1 les illustre.

Figure 1. Les dimensions du professionnalisme



Ces dimensions représentent de manière synthétique le travail du professionnel : une intervention auprès d'autrui. Cette intervention requiert du professionnel qu'il mobilise des connaissances spécialisées et mette en œuvre des savoir-faire spécifiques à sa profession pour répondre au besoin d'autrui — son patient, son client, son bénéficiaire, son élève ou autre —, qu'il évalue le traitement ou l'intervention réalisée, et qu'il apporte les ajustements qui s'avèrent nécessaires. Selon l'organisation sociale du travail, d'une part, chacune des professions comporte des actes professionnels spécifiques et, d'autre part, tout professionnel doit faire preuve de responsabilité professionnelle, c'est-à-dire qu'il doit pouvoir répondre de son agir et le justifier à toute personne qui peut le lui demander.

La relation entre le professionnel et la personne qui recourt à ses services peut être qualifiée de dissymétrique puisque le professionnel mobilise ses connaissances et son expertise pour résoudre le problème du client ou de la personne qui recourt à ses services. Une forme d'inégalité caractérise leurs rapports : une personne doit faire confiance à l'autre puisqu'elle se trouve, dans une certaine mesure, en situation de vulnérabilité. Par exemple, quand on souffre d'un problème dentaire, on a besoin d'un traitement effectué selon les règles de l'art et l'état des connaissances par un professionnel qui possède les compétences requises pour le faire : un dentiste. Sans son intervention ou si son intervention est mal faite ou inadéquate, on va continuer à souffrir et le problème risque même de s'aggraver. On comprend ainsi pourquoi le professionnalisme ne repose pas seulement sur des connaissances et des habiletés techniques, mais qu'il suppose que le professionnel ait intégré une forme d'engagement qui l'amène à porter attention aux besoins spécifiques de ses clients et à leur vulnérabilité, tout comme au pouvoir qu'il possède et à l'inégalité de la relation. L'idéal d'engagement associé au professionnalisme montre dans quelle mesure la société reconnaît au professionnel la capacité d'autoréguler son agir. Cependant, pour éviter toute forme de dérapage, les lois sur les différentes professions, les codes d'éthique ou de déontologie des ordres professionnels ou des associations professionnelles fournissent de nombreuses pistes qui montrent comment atteindre et maintenir le professionnalisme attendu et qui indiquent les sanctions en cas de manquements ou de fautes.

4. Les pistes de formation

Pour atteindre les visées de formation du professionnalisme, c'est-à-dire du professionnel engagé et responsable, deux aspects interreliés sont incontournables : la formation du jugement professionnel et l'affinement de la sensibilité morale de la personne du professionnel.

Il existe un large consensus sur l'orientation à donner à la formation des professionnels : il ne suffit pas de leur apprendre à appliquer des connaissances pour

intervenir de façon efficace et appropriée. Il importe qu'ils apprennent à mettre en œuvre leur jugement professionnel (Tardif, Borges et Malo, 2012). Pour ce faire, ils ont à développer des processus et des stratégies qui leur servent à analyser des situations complexes et dynamiques, à définir le problème à résoudre, et à considérer le contexte, les divers intérêts des personnes impliquées de près ou de loin dans la situation, les méthodes, les politiques, les ressources et les normes qui peuvent s'appliquer (Jutras, 2013). L'appropriation de démarches d'analyse et de mobilisation des savoirs spécialisés en vue de prendre des décisions pour décider de l'intervention à faire permet d'intégrer en même temps la mission et les valeurs de la profession (Legault, 1999). Sans cela, les codes, les cadres de référence, les normes de pratique et les principes éthiques de la profession resteront lettre morte. Pouvoir nommer tout cela constitue un début et une base, mais apprendre à décider à quoi se référer et surtout pourquoi y avoir recours, c'est toute la différence entre un technicien qui exécute un travail et un professionnel qui engage sa responsabilité dans chacun des actes qu'il pose tout au long de sa vie professionnelle.

L'étude de cas est la méthode la plus répandue pour former au jugement professionnel (Jutras, 2013), car la personne est amenée à reconnaître la complexité des situations et l'unicité des personnes concernées, de même que l'importance de la communication et du dialogue avec les personnes qui recourent à ses services, avec ses pairs et avec les autres intervenants. Dans une certaine mesure, cela participe à l'affinement de la sensibilité morale. Mais il faut aller plus loin. La personne doit apprendre à dialoguer avec ses pairs, ses clients, ses patients ou ses élèves; elle doit apprendre à réfléchir sur ses actes, ses attitudes, ses limites, ses propres croyances (Van den Hoven et Kole, 2015). Il s'agit d'un développement qui l'amène à se situer vis-à-vis de soi et d'autrui. En ce sens, la personne développe sa capacité à éprouver de l'empathie pour autrui, à prendre conscience de l'ampleur de son pouvoir sur l'autre comme professionnel et, en conséquence, elle apprend à exercer sa responsabilité professionnelle avec soin, finesse et respect pour la dignité d'autrui, de la sienne et celle de la profession.

Conclusion

La formation à l'éthique professionnelle vise un idéal de professionnalisme qui se manifeste par l'engagement professionnel. Pour que la personne du professionnel développe sa capacité à autoréguler son agir professionnel, la formation initiale et continue ne peut tabler uniquement sur la formation du jugement professionnel. L'affinement de la sensibilité morale est nécessaire. Les formateurs ne peuvent pas faire appel à l'étude de cas seulement pour les dimensions de savoirs et savoir-faire; ils doivent y intégrer des éléments qui soutiennent le développement du savoir-être, voire du savoir-devenir. Des outils de formation qui vont en ce sens doivent être mis au point, de même que des pratiques d'intervention pédagogique et d'accompagnement du

développement professionnel qui peuvent y concourir. De plus, comme le soulignerait assurément Guy Bourgeault, la question de la formation des formateurs en éthique doit être ouverte et débattue.

Références

- Bourgeault, G. (2018). « La figure ambiguë de l'enseignant séducteur », *Éthique en éducation et en formation*, n° 5, p. 10-20.
- Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. (2015). *Le cadre des compétences CanMEDS pour les médecins*, Ottawa, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.
- Desaulniers, M.-P. et F. Jutras. (2016). *L'éthique professionnelle en enseignement : fondements et pratiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Gouvernement du Québec. (2019). *Code des professions du Québec*. Recueil des lois et des règlements du Québec, chapitre C-26. [En ligne] <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-26>, consulté le 30 janvier 2019.
- Gouvernement du Québec. (2019). *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*. Recueil des lois et des règlements du Québec, chapitre P-22.1. [En ligne] <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-22.1>, consulté le 30 janvier 2019.
- Gouvernement du Québec. (2019). « Office des professions du Québec », *Office des professions du Québec*. [En ligne] <https://www.opq.gouv.qc.ca/office-des-professions-du-quebec/>, consulté le 28 janvier 2019.
- Jutras, F. (2013). « La formation à l'éthique professionnelle : perspectives et pratiques contemporaines », *Formation & profession*, vol. 21, n° 3, p. 56-69. [En ligne] <http://formation-profession.org/pages/article/21/6/234>, consulté le 28 janvier 2019.
- Ladrière, J., J. Lecarme et C. Moatti. (2015). « Engagement », *Encyclopædia Universalis*, p.1-17. [En ligne] <http://www.universalis.fr/encyclopedie/engagement/>, consulté le 8 juillet 2015.
- Legault, G. A. (1999). *Professionalisme et délibération éthique*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Ministère de l'Éducation. (2001). *La formation à l'enseignement : les orientations, les compétences professionnelles*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Tardif, M., C. Borges et A. Malo (dir.). (2012). *Le virage réflexif en éducation*, Bruxelles, Éditions DeBoeck.
- Van den Hoven, M. et J. Kole (2015). « Distance, Dialogue and Reflection : Interpersonal Reflective Equilibrium as Method for Professional Ethics in Education », *Journal of Moral Education*, vol. 44, n° 2, p. 145-164.